

# SEANCE DU 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Agnès MERCIER, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Mme Valérie VALETTE, Mr Sébastien MIALON, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE.

Absent représenté : Mr Christophe GIRAUD

Mr Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 178 (5 Rue Farget)
  - Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AB numéro 258 et 483 (9 rue de l'Olivier) et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AB numéro 481 (9 Rue Calveyrade)
  - Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AB numéro 217 et 222 (7 rue Langlade)
- Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.
- Vente d'un tiers des droits indivis d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1833 (La Rousselle)
  - Vente de deux parcelles de terrain non bâties sises section B numéros 1772 et 1773, des deux tiers des droits indivis de la parcelle cadastrée section B numéro 1833, des deux sixièmes des droits indivis de la parcelle cadastrée section B numéro 1694 et des deux tiers des droits indivis de la parcelle cadastrée section B numéro 1776 (La Rousselle)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec une abstention (Agnès MERCIER étant intéressée par cette affaire n'a pas pris part au vote) de ne pas préempter sur les ventes présentées.

## Délibérations diverses :

**Vente du bâtiment - 36 rue Saint Jean :** Mr GALLAND présente aux membres du Conseil Municipal les deux projets de cahier des charges établis pour la mise en vente au plus offrant du bâtiment communal situé au 36 rue Saint Jean. Deux propositions sont faites aux membres du Conseil : la première concerne une vente avec une obligation de présenter un projet défini comprenant la poursuite de l'activité « gîte d'étape », tandis que la seconde concerne une vente au plus offrant sans aucune obligation quant au devenir du bâtiment. Les membres du Conseil estiment que le maintien du gîte ne doit pas être une obligation car d'autres projets innovants peuvent présenter un intérêt pour la commune. Par conséquent, ils souhaitent que le projet envisagé par l'acquéreur potentiel puisse être pris en compte lors de l'analyse des offres. Des critères de pondération seront donc mis en place afin de pouvoir juger de l'offre la plus pertinente, tant sur le plan financier qu'au niveau du contenu du projet. Des garanties financières devront aussi être apportées. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le cahier des charges ainsi modifié qui sera annexé à la délibération.

**Participation achat d'un four pour le collège Laurent Eynac :** Monsieur le Maire informe le Conseil que le Collège Laurent Eynac doit changer le four de la cuisine désormais trop vétuste et que par convention, les communes bénéficiant du service de cantine doivent participer à cet investissement. Le pourcentage revenant à la commune du Monastier calculé sur une moyenne des repas vendus les trois années précédentes s'élève à 15.62 %. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc le versement d'une somme de 2 744 € au Conseil Départemental en guise de participation à l'achat de ce four.

**Réfection des voiries communales 2021 et lancement de l'appel d'offres :** Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de Document de Consultation des Entreprises établi pour les voiries de la Garenne, des Rascoux-Bas, des Rues Henri Debard et Augustin Ollier, du Villard, de l'Herm, de la Borie, de Meyzoux et d'une partie du chemin de Granegoules à Présailles. Il rappelle que ce programme de réfection de voiries a fait l'objet d'une demande de DETR pour l'exercice 2021. Mme ROUX propose d'aménager une voie piétonne et cycliste le long de la route de la Garenne, ce qui devrait d'une part en réduire la largeur et avoir pour effet d'entraîner une réduction de la vitesse des véhicules, et d'autre part permettre aux nombreux piétons et cyclistes de se déplacer en sécurité. Elle ajoute que cela permettrait aussi aux familles résidant dans ce secteur de se rendre plus facilement à pied à la nouvelle aire de jeux qui sera installée à côté de la piscine. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier de consultation présenté auquel il faudra donc rajouter une variante pour la mise en place d'une piste cyclable le long de la route de la Garenne. Le Conseil autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant.

**Dérogation au repos dominical des salariés :** Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de la Préfecture de Haute-Loire demandant un avis sur la dérogation au repos dominical des salariés pour le mois de février, afin de permettre aux commerces qui le souhaitent de compenser une partie des pertes causées par la crise actuelle en ouvrant le dimanche. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette dérogation au repos dominical des salariés.

**Enquêtes publiques de déclassement du domaine public – nomination du commissaire enquêteur :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal toutes les affaires en cours concernant la vente de domaine public Place du Vallat, Montée des Crouzeloux, rue Calveyrade, rue du Verdier Haut et Chemin de Calmel. Il indique que l'enquête publique se déroulera du 8 mars au 3 avril 2021 et qu'un registre sera tenu à disposition du public en mairie. Trois permanences du commissaire enquêteur seront également prévues. Après délibération, le Conseil approuve l'ouverture de cette enquête publique du 8 mars au 3 avril 2021 et la nomination de Monsieur Roger PORTAL en qualité de commissaire enquêteur.

**Lancement d'un appel d'offres pour la mise en place d'une aire de jeux et d'un city-park :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de construction d'installations en faveur de la jeunesse et indique que la DDCSPP et le Conseil Régional ont accepté de subventionner ces aménagements. Compte tenu du montant estimatif de ces opérations, un appel d'offres devra être lancé. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à lancer les consultations nécessaires.

**Aménagement de la Salle des fêtes – Avenant au lot 8 :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant pour le lot 8 – plomberie – concernant l'installation d'un plancher chauffant dans la salle. Mr GALLAND indique que le montant de cet avenant ne correspond pas aux travaux qui seront réellement réalisés par l'entreprise attributaire du lot plomberie, puisque l'isolation incluse dans l'avenant sera réalisée par une autre entreprise. Le Conseil décide donc de surseoir à cette décision.

**Extension du réseau basse tension – Avenue des Ecoles :** Mr le Maire indique qu'une nouvelle construction est prévue Avenue des Ecoles sur un terrain situé en zone UC. Il indique que l'extension du réseau Basse Tension jusqu'à cette parcelle pourrait permettre de desservir également d'autres parcelles. Il présente

l'estimatif du Syndicat d'Electrification pour cette extension. Après délibération, le Conseil approuve l'estimatif du Syndicat d'Electrification pour un montant de 2 300 €.

**Transfert de la compétence IRVE :** Mr le Maire présente au Conseil un courrier du Syndicat d'Electrification demandant aux communes adhérentes de délibérer afin de lui transférer la compétence concernant la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le transfert au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire de la compétence IRVE concernant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'une borne devrait être installée en haut de la place du Vallat dans le cadre du projet d'aménagement de la place.

**Modification horaire service administratif :** Monsieur le Maire indique au Conseil que le service administratif de la commune dispose à l'heure actuelle d'un poste à temps non complet de 22 heures hebdomadaires et que la surcharge de travail implique que cet agent est amené à réaliser des heures complémentaires de façon récurrente. Il propose donc au Conseil de modifier la quotité horaire de ce poste. Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer un poste à temps complet en lieu et place de ce poste de 22 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021. Mr le Maire rappelle que cette décision est conditionnée à l'avis préalable du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire qui devrait se prononcer à la fin du mois de février.

**Demande de subventions diverses :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les courriers de demandes de subventions reçus de la part de l'Association des Paralysés de France et du Secours Populaire. Ces associations n'étant pas situées sur la commune, le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à ces demandes de subvention.

**Principe de réparation des éclairages publics situés sur le domaine privé :** Monsieur le Maire rappelle la discussion qui a eu lieu lors de la dernière séance concernant l'entretien et le renouvellement des éclairages publics situés dans le domaine privé. Après discussion, le Conseil estime qu'il est difficile d'appliquer un principe général compte tenu de la diversité des situations. Par conséquent, les réparations de ces luminaires devront se faire au cas par cas, en fonction de leur orientation et de leur emplacement. En effet, si une lampe est située dans le domaine privé mais qu'elle éclaire le domaine public, elle assure par conséquent son rôle initial et devrait donc être réparée. Mr le Maire rappelle toutefois que près de 170 luminaires vont être changés dans le cadre d'un programme de rénovation du parc et que compte tenu du coût élevé de chaque appareil, il conviendra de décider le moment venu si oui ou non l'appareil doit être conservé.

#### **Questions diverses :**

**Vente d'un chemin rural à Châteauneuf :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de principe précédemment donné pour la vente d'un chemin rural à Châteauneuf et les travaux de gestion d'eaux pluviales qui ont été réalisés. Il donne lecture d'un courrier de réponse de la personne concernée qui conteste le prix de vente, demande la réalisation de travaux aussi démesurés qu'irréalisables et refuse la création d'une servitude d'eaux pluviales sur ses parcelles. Dans de telles conditions, considérant que les travaux réalisés étaient les seuls envisageables et qu'ils apportaient une réponse adaptée au problème rencontré, considérant que les conditions de vente de l'espace public doivent être fixées par la collectivité seule avec pour unique objectif de défendre l'intérêt collectif, le Conseil estime qu'il est préférable de laisser les choses en l'état et décide donc de suspendre le lancement de l'enquête publique.

**Subventions acquises :** Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une subvention de 100 000 € au titre du Plan de Relance et une autre de 200 000 € pour l'aménagement de la Place du Vallat.

**Appel à Projets Villages Remarquables :** Mr le Maire indique qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention au titre des villages remarquables avant le 30 avril 2021. Deux projets pourraient être éligibles : la réfection de la façade de la mairie et le changement des fenêtres de la vicairie et du château. Les

deux projets nécessiteraient l'intervention d'un Architecte du Patrimoine. Avant de se prononcer, il propose de demander un chiffrage des deux opérations et de s'assurer qu'il sera matériellement possible de déposer un dossier dans les temps impartis.

**Modification de la date de la Foire agricole, artisanale et commerciale :** La Commission Marchés a entamé une réflexion sur la modification de la date et du lieu d'implantation de la foire agricole, artisanale et commerciale. Celle-ci pourrait se tenir le premier week-end de septembre à proximité du bourg afin de relancer la fête votive d'une part et de permettre aux commerçants locaux de travailler davantage à cette occasion d'autre part. La décision définitive devra être prise rapidement.

**Dates diverses :**

**Commission des finances le 29 novembre à 18 heures**

**Commission Travaux le 30 janvier à 10 heures 30**

**Réunion avec le Département pour l'aménagement de la déviation le 1<sup>er</sup> février à 15 heures 15**

**Réunion Maison France Service le 8 février à 16 heures 30**

**Réunion avec Orange le 25 février à 11 heures 15**

Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 février 2021 à 20 heures, Salle Cornélie Falcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.